

Le Canada a joué un rôle de premier plan en vue de l'établissement d'une cour pénale internationale. En effet, le Canada a signé le Statut de la CPI le 18 décembre 1998, il a été le premier pays à adopter des lois de mise en œuvre complète et il a ratifié le Statut de la Cour le 7 juillet 2000. Des représentants canadiens s'affairent au sein de nombreuses instances à recueillir un vaste appui en faveur de la CPI, et le Canada lancera cet automne une campagne de sensibilisation à cette dernière. L'ambassadeur du Canada en Suède préside la Commission préparatoire à la CPI.

Le 30 juin, la Commission a adopté deux documents importants : l'un portant sur les règles de procédure et la preuve; l'autre sur les éléments constitutifs du crime. Expliquant qu'ils ne pouvaient appuyer la création d'une cour pouvant empiéter sur la compétence des tribunaux américains, les États-Unis ont voté contre le Statut de Rome en 1998. Ils ont néanmoins participé aux travaux en vue d'établir une règle de procédure. Bien que le Canada, ainsi que d'autres États, reconnaisse la grande importance de la participation des États-Unis, il ne saurait accepter de règles procurant une exemption particulière aux ressortissants américains. Finalement, la Commission en est arrivée à un compromis ne mettant pas en péril le Statut de la Cour et n'accordant pas d'exemption aux Américains, mais qui leur permettait tout de même de continuer à prendre part aux débats de la CPI.

### **L'égalité hommes-femmes**

Les conférences mondiales des Nations unies sur les femmes ont contribué au renforcement progressif des dimensions juridique, économique, sociale et politique du rôle des femmes. Le plus récent événement, une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies tenue en juin 2000, a permis de réviser et d'évaluer le Programme d'action de Beijing, adopté en 1995. Le Canada a joué un rôle de premier plan en présidant les négociations et en assurant la coordination au nom des pays partageant les mêmes vues.

L'Organisation des Nations unies a adopté une approche stratégique bipartite face à la question de l'égalité hommes-femmes : des politiques et des programmes ciblés destinés aux femmes et aux filles, conjointement avec l'intégration d'un souci d'équité entre les sexes dans toutes ses activités. En dépit de ces progrès, le rapport *Nous, les peuples*, préparé par le secrétaire général en prévision du Sommet du millénaire, a mis en évidence les questions relatives à l'égalité hommes-femmes, notamment la nécessité pour les gouvernements de diminuer la disparité entre les sexes dans le domaine de l'éducation. La féminisation de la pauvreté et la violence faite aux femmes sont les principaux thèmes de la Marche mondiale des femmes qui se déroulera prochainement. Cette manifestation, organisée par la Fédération des femmes du Québec, se terminera à l'Assemblée générale des Nations unies le 17 octobre.